

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES « MAI 2026 »

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gilles Mesnil-Simon assure la gestion et la distribution d'**EAU POTABLE** pour les 8 Communes suivantes : BONCOURT (28), LE MESNIL-SIMON (28), LA CHAUSSÉE D'IVRY (28), OULINS (28), GILLES (28), ROUVRES (28), GUAINVILLE (28) et MONDREVILLE (78).

Pour ces huit Communes, un relevé annuel des compteurs s'effectue en **AVRIL** de chaque année (*). **LE REGARD ET SON COMPTEUR DEVRONT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE ACCESSIBLES (OUVERT, VIDÉ ET NETTOYÉ) TANT PHYSIQUEMENT QUE VISUELLEMENT**, afin que les techniciens puissent effectuer leur travail rapidement et correctement.

Vous recevrez la **facture d'eau potable au plus tard fin mai** de chaque année et à suivre, une facture « assainissement » par l'Agglomération de Dreux, Véolia ou le SMICA.

(*) **IMPORTANT** : Pour être averti des dates de relevé des compteurs, des coupures d'eau, des travaux sur le réseau, du lavage des châteaux d'eau... Télécharger sur votre mobile « **PANNEAUPOCKET** et mettre le Syndicat des Eaux Gilles Mesnil-Simon dans vos favoris (cœur jaune) »

ATTENTION ! Le Syndicat attire vivement l'attention sur le fait que **CHAQUE MOIS l'abonné se doit de vérifier son compteur d'eau et manœuvrer le robinet avant compteur** pour détecter toute anomalie (*fuites avant et après compteur, compteur bloqué...*) mais aussi connaître sa consommation d'eau mensuelle et ainsi anticiper la facture annuelle.

De plus, nous vous informons que **tous vos règlements doivent se faire A RÉCEPTION au TRÉSOR PUBLIC DE DREUX AGGLOMÉRATION AVEC LES OUTILS PRÉSENTS SUR VOTRE FACTURE** (VIREMENT, PAIEMENT FLASH CODE CHEZ BURALISTE, PAIEMENT TIPPI SUR SITE SÉCURISÉ).

Pour les personnes qui souhaitent régler leur facture avec des facilités de paiement (*échancier*), celles-ci doivent **OBLIGATOIREMENT** s'adresser au Trésor Public.

NOUVEAU : Portail Abonné destiné à récupérer vos factures, relevés de compteur, consommations, formulaires en ligne...
Lien : <https://portail-eau.siaepoulins.fr>

Médiation d'eau : Association loi 1901 BP 40463 75366 PARIS Cedex 08 ou www.mediation-eau.fr

TARIFICATIONS H.T.

♦ En cas de non accessibilité au regard et au compteur d'eau TVA 10%	30,00 € HT/M3	
♦ Abonnement annuel TVA 10% (<i>forfait location du compteur</i>)	45,00 € HT	
♦ Prix du m ³ d'eau TVA 5,5%	1,78 € HT/M3	
♦ Protection des Aires d'Alimentation de Captage - AAC TVA 5,5%	0,08100 € HT/M3	
♦ Redevance FSIAREP TVA 5,5% (<i>Département</i>)	0,08200 € HT/M3	
♦ Redevance Consommation d'eau potable TVA 5,5% (<i>Agence de l'Eau</i>).....	0,34000 € HT/M3	} 2,4359 € HT/M3 2,57 € TTC/M3
♦ Redevance Performance des réseaux d'eau potable TVA 5,5% (<i>Agence de l'Eau</i>).....	0,07700 € HT/M3	
♦ Redevance Prélèvement sur la ressource en eau TVA 5,5% (<i>Agence de l'Eau</i>)	0,07590 € HT/M3	

HORAIRES D'OUVERTURE

Du LUNDI au JEUDI de 8h30 à 12h00

LES RENDEZ-VOUS

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les agents du Syndicat des Eaux, ou bien avec le Président en composant le **02.37.64.52.37**.

En cas d'**URGENCE pour FUITE AVANT COMPTEUR** pénétrant sur la rue, dans un garage ou une maison, veuillez contacter les agents techniques au :

06.22.67.87.35 ou 06.87.85.32.14

En cas de **fuite APRES COMPTEUR** ⇒ faire appel à un plombier.